

Plan pluriannuel sur l'accessibilité de CANARIE

Mis à jour en juin 2021

Norme de la LAPHO pour les services à la clientèle

CANARIE s'est engagé à rendre son service à la clientèle accessible aux personnes handicapées. En d'autres termes, les personnes aux prises avec un handicap obtiendront des biens et des services de la même qualité et dans les mêmes délais que le reste de la population. CANARIE se conforme à la norme sur le service à la clientèle.

Description	Mesure	Responsabilité	Situation
Formation	CANARIE formera tous les nouveaux employés qui entrent en contact avec des tiers et la population ainsi que tous les membres de l'équipe qui élaborent des politiques et des procédures pour l'organisme afin qu'ils sachent comment procurer des biens et des services aux personnes handicapées.	Finances	Terminé

Normes d'accessibilité intégrées de la LAPHO

Généralités

Description	Mesure	Responsabilité	Situation
Élaboration d'une politique sur l'accessibilité respectant le règlement 191/11 de l'Ontario	CANARIE élaborera une politique sur les normes d'accessibilité intégrées qui s'appliquent à l'organisme, notamment en ce qui concerne l'information et les communications ainsi que l'emploi. CANARIE échauffera une stratégie afin de prévenir et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées. La politique sera disponible dans un format accessible quand on le demande.	Ressources humaines	Terminé
Formation du personnel	CANARIE formera les employés et les personnes qui concourent à l'élaboration de ses politiques en leur inculquant les exigences des normes d'accessibilité et du Code des droits de la personne à l'endroit des personnes handicapées. CANARIE gardera un dossier sur la formation.	Ressources humaines	Terminé
Déclaration d'engagement	CANARIE rédigera un énoncé résumant ce qu'il entend faire pour répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées. L'énoncé sera communiqué aux employés et affiché sur le site Web de l'organisme.	Ressources humaines	Terminé

Norme d'accessibilité de la LAPHO pour l'information et les communications

CANARIE communiquera avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap. Si on lui en fait la demande, CANARIE transmettra des informations sur son organisation et ses services, y compris sur la sécurité publique, dans un format accessible ou avec des aides à la communication.

CANARIE adhèrera aussi aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) du Consortium World Wide Web internationalement reconnues, ainsi que le requièrent les lois ontariennes sur l'accessibilité.

Description	Mesure	Responsabilité	Situation
Rétroaction	CANARIE s'assurera que les processus permettant de recevoir des commentaires et d'y répondre sont accessibles et offerts dans différents formats quand on en fait la demande.	Marketing Ressources humaines	Terminé
Formats accessibles et aides à la communication	CANARIE évaluera les possibilités relatives à différents formats favorisant l'accessibilité. CANARIE consultera la personne qui formule la demande pour établir quel format accessible lui convient en fonction de son handicap. Le format accessible sera offert en temps opportun, à un coût qui ne dépasse pas celui qu'on réclamerait à quelqu'un d'autre. CANARIE dressera une liste d'interprètes qui maîtrisent la langue des signes.	Ressources humaines	Terminé
Formats accessibles et aides à la communication	CANARIE élaborera une politique et un processus.	Ressources humaines	Terminé
Sites et contenus Web accessibles conformément aux règles WACG2.0 du niveau AA	CANARIE s'assurera que les sites et les contenus Web existants ou nouveaux se conforment aux règles WACG 2.0 de niveau AA. Remarque : Les règles WCAG 2.0 ne s'appliquent qu'aux sites, aux contenus et aux applications Web que CANARIE contrôle directement ou par le biais	Marketing	Terminé

	d'une entente contractuelle, lorsque les exigences sont techniquement réalisables.		
--	--	--	--

Normes d'accessibilité de la LAPHO pour l'emploi

CANARIE signalera à ses employés, aux personnes qui postulent un emploi et à la population, en général, qu'on peut les accommoder lors du recrutement et de l'embauche.

L'organisme indiquera au personnel que des aides sont à la disposition des personnes aux prises avec un handicap. Il mettra en place un processus permettant d'échafauder un plan d'accommodement individuel pour les employés.

S'il y a lieu, CANARIE diffusera des informations adaptées pour venir en aide aux employés handicapés en cas d'urgence.

Les processus de gestion du rendement, d'avancement professionnel et de réaffectation tiendront compte des besoins d'accessibilité des employés.

Description	Mesure	Responsabilité	Situation
Recrutement, évaluation et sélection	CANARIE signalera aux personnes de l'organisation ou d'ailleurs qui postulent un emploi que des accommodements peuvent être offerts aux personnes handicapées qui le souhaitent, afin de les aider à participer aux différentes étapes du recrutement. CANARIE communiquera sa politique sur les accommodements à tous ceux qui postulent un emploi.	Ressources humaines	Terminé
	Toutes les offres d'emploi signaleront que des accommodements sont envisageables. La documentation sera fournie dans un autre format à ceux qui en font la demande. CANARIE consultera le candidat pour établir quels accommodements conviennent à son handicap et prendra des dispositions en conséquence.	Ressources humaines	Terminé

Avis aux candidats retenus	Au moment d'offrir un emploi, CANARIE signalera oralement et par écrit à l'employé ses politiques relatives aux accommodements pour les personnes handicapées.	Ressources humaines	Terminé
Signalement d'un soutien aux employés	CANARIE signalera aux employés ses politiques concernant l'aide offerte aux personnes handicapées lors de la formation et au moyen de ses politiques en matière d'accessibilité. Si on le lui demande, CANARIE procurera aux employés des aides à la communication pour leur faciliter la tâche. Les aides en question consisteront en lecteurs d'écran, documents en gros caractères ou lieu tranquille pour travailler. Ces aides seront mises à la disposition des employés au lieu de travail.	Ressources humaines	Terminé
Information personnalisée pour les situations d'urgence	Au besoin, CANARIE élaborera et étayera un plan d'information personnalisé sur les situations d'urgence. CANARIE signalera à ses employés qu'il existe un plan pour les personnes aux prises avec un handicap temporaire ou permanent.	Ressources humaines Comité de la santé et de la sécurité	Terminé
Plans d'accommodement personnels et documentation à l'appui	CANARIE fera en sorte que les employés handicapés obtiennent les accommodements qui correspondent aux besoins de chacun. Quand on lui en fait la demande, CANARIE collaborera avec les employés pour élaborer et documenter des plans d'accommodement individuels. Le plan consiste en un processus écrit expliquant comment l'employé handicapé sera accommodé et sera rédigé dans un format accessible si on le requiert.	Ressources humaines Gestionnaires	Terminé
Processus de retour au travail	CANARIE élaborera et étayera un processus de retour au travail pour les employés qui ont dû s'absenter en raison d'un handicap et qui ont besoin d'accommodements pour revenir au travail.	Ressources humaines Gestionnaires	Terminé

<p>Gestion du rendement, perfectionnement et avancement professionnel</p>	<p>Avant de formuler des commentaires sur le rendement d'un employé, CANARIE vérifiera les besoins d'accessibilité des employés handicapés ainsi que les plans d'accommodement individuels.</p> <p>Avant de proposer du perfectionnement ou de l'avancement de carrière, CANARIE vérifiera les besoins d'accessibilité et les plans d'accommodement individuels des employés handicapés.</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Gestionnaires</p>	<p>Terminé</p>
---	--	---	----------------